



11^e ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

JEUDI 28 ET VENDREDI 29 JUIN 2018

■ CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES ■

**DANS LA FAMILLE
"JE PROTÈGE L'ENFANT"
JE VOUDRAIS...
TOUS CEUX QUI RÉPONDENT
À SES BESOINS**

Partir des besoins de l'enfant pour mieux évaluer sa situation puis mieux l'accompagner semble une évidence, mais ce n'est pas si simple à mettre en œuvre. Cela requiert de pouvoir les évaluer en fonction de contextes toujours singuliers. Cela implique de mieux identifier et de mieux valoriser les ressources des diverses familles (qu'elles soient de sang ou de cœur) qui entourent – ou sont susceptibles d'entourer – l'enfant. Et pour y parvenir, dans un contexte suscitant d'importantes tensions et diverses formes de découragement, les institutions doivent donner l'exemple en inventant de nouveaux modes de coopération.



ORGANISÉES PAR LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX
EN COLLABORATION AVEC L'ODAS
ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE



PRÉSENTATION DU FIL ROUGE DES 11^E ASSISES

Les modes de vie et configurations familiales ont considérablement évolué ces dernières années en même temps que l'univers socio-économique, juridique, environnemental ou technologique. Les repères éducatifs en sont bouleversés. Chacun mesure donc aujourd'hui l'urgence d'une adaptation des pratiques professionnelles pour mieux accompagner les jeunes et leurs parents.

C'est pourquoi, la loi du 14 mars 2016 a explicitement placé la notion de besoins de l'enfant au cœur de l'approche de notre politique de protection de l'enfance. Cela appelle un changement de paradigme pour transformer les regards sur la parentalité et l'environnement de l'enfant. Avec pour conséquence de réformer les pratiques en matière d'évaluation des besoins de l'enfant (en prévention comme en protection), en matière de travail avec l'enfant lui-même, les parents et/ou les autres acteurs éducatifs autour de l'enfant, et en ce qui concerne les modes de coopération entre institutions.

Il faut donc maintenant préciser les modalités de cet indispensable changement et les moyens d'y parvenir dans un contexte difficile sur les plans financier et institutionnel.

C'est ce que propose de faire la 11^e édition des Assises nationales de la Protection de l'Enfance avec l'ambition de contribuer à bâtir une protection de l'enfance 3.0, prometteuse pour les enfants, motivante ou re-motivante pour ceux dont c'est le métier, et mobilisatrice pour les autres dont c'est aussi la responsabilité.

Organisées par le Journal des Acteurs Sociaux (JAS)
en collaboration avec l'ODAS
et le Conseil départemental de Loire-Atlantique



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Les 11^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

12 h 30

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil café par des jeunes accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Direction interrégionale Grand-Ouest) et visite des expositions.

14 h 00

14 h 15

OUVERTURE DES TRAVAUX

par **Philippe Grosvalet**, président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, et **Karine Senghor**, responsable de l'organisation des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

14 h 15

15 h 15

SEQUENCE INTRODUCTIVE

> Qu'est-ce qui fait famille aujourd'hui ?

Avec les diverses évolutions sociales, juridiques, politiques et économiques de ces trente dernières années les modèles familiaux ont considérablement évolué. De nouvelles formes de parentalité ont émergé, de nouveaux modes de vie et de communication se sont développés, tout comme de nouvelles formes d'isolement. Les repères éducatifs sont en profonde mutation et laissent nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes désorientés. Qu'est-ce qui fait famille aujourd'hui ? Quels nouveaux repères éducatifs prendre en compte aujourd'hui et demain ?

> DIALOGUE AVEC :

- **Serge Hefez**, psychiatre, auteur de nombreux ouvrages dont "La fabrique de la famille" (Kero, 2016).
- **Jean-Paul Gaillard**, thérapeute systémicien, auteur de "Enfants et adolescents en mutation" (ESF, 2018).
- **Irène Théry**, sociologue spécialisée dans le droit de la famille et de la vie privée, ancienne directrice d'études à l'EHESS, membre du Haut conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge.

© Édition 2017, Palais des Congrès de Paris.



15 h 15
16 h 00

> Mieux évaluer les besoins de l'enfant en prévention et en protection de l'enfance

La loi du 14 mars 2016 invite à replacer la notion de besoins de l'enfant au cœur de la politique de protection de l'enfance, et donc de s'appuyer prioritairement sur ces besoins pour mettre en œuvre les réponses qu'elles soient préventives ou curatives. Encore faut-il savoir évaluer ces besoins, ce qui requiert de préciser ce que l'on doit rechercher, mesurer, et comment, dans des situations chaque fois singulières.

> DIALOGUE AVEC :

■ **Maxime Boidin**, directeur Enfance-Familles du département de Loire-Atlantique.

Sur les résultats de l'étude réalisée en Loire-Atlantique auprès de jeunes ayant connu un parcours en protection de l'enfance.

■ **Rosa Mascaro**, pédopsychiatre, directrice de l'Espace Lebovici de Lille (Camsp, Sessad, Unité parents-bébé) et du Fil d'Ariane (dispositif de prévention et soins précoces à l'égard des familles en difficultés).

Sur ses constats de praticienne concernant les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance en lien avec les conclusions de la démarche de consensus sur cette question.

■ **Marie-Paule Martin-Blachais**, auteur du rapport issu de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, directrice de l'Ecole de la Protection de l'Enfance.

Sur ce qui doit être recherché pour évaluer les besoins de l'enfant et selon quels critères en fonction des contextes.

Cité des Congrès de Nantes - © StudioGarnier



16 h 00

18 h 00

> Travailler autrement avec l'entourage de l'enfant

Partir des besoins de l'enfant pour mettre en œuvre l'accompagnement qui l'aidera à bien grandir invite de fait à explorer au mieux les ressources mobilisables ou non dans son entourage de proximité, qu'il s'agisse des membres de sa famille et/ou d'autres proches (amis, voisins, parrains...). Et placer la notion de besoins en première ligne peut constituer en la matière un ressort facilitateur en termes de dialogue et de posture. De même que partir des besoins de l'enfant invite à travailler autrement avec les familles de suppléance. Enfin, dans les situations où la relation parentale est rompue, l'approche par les besoins de l'enfant invite sans doute à s'inscrire "moins timidement" dans un processus d'évolution de son statut lui permettant éventuellement de se construire dans une nouvelle famille.

> DIALOGUE AVEC :

■ **Serge Escots**, *directeur de l'institut d'anthropologie clinique.*

Sur les nouvelles possibilités de travail avec les familles offertes par la notion de besoins de l'enfant (l'analyse partagée des facteurs d'empêchement de la parentalité et le développement du pouvoir être parent).

■ **Un parrain et un parent**

Sur le soutien éducatif que peut apporter l'entourage de proximité, les familles de cœur, mais aussi les obstacles et freins rencontrés qui pourraient être levés.

■ **Jérôme Courtel et Philippe Jouve**, *tiers dignes de confiance*

Sur la réponse qu'ils ont pu apporter à un enfant, en s'impliquant fortement, parfois contre vents et marées et idées reçues.

■ **Nathalie Chapon**, *sociologue, auteure de l'étude "Ce qui fait famille en familles d'accueil" réalisée pour l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).*

Sur ce qui fait famille en famille d'accueil et sur les risques d'une professionnalisation excessive au regard de la spécificité de cet accueil.

■ **Manon (16 ans) et Thérèse Bonfils**, *son assistante familiale*

Sur les apports de l'assistante familiale, le travail possible avec les parents des enfants accueillis, mais aussi les batailles qu'impose souvent le système pour préserver le travail accompli et l'équilibre de l'enfant.

■ **Michelle Meunier**, *sénatrice de Loire-Atlantique.*

Sur la problématique du délaissement et de l'évolution du statut de l'enfant quand la parentalité est rompue et l'entourage non mobilisable.

> CLÔTURE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE AVEC

■ **Roland Gori**, *psychanalyste, professeur émérite à l'université Aix-Marseille, auteur de nombreux ouvrages dont "La fabrique des imposteurs" (Les liens qui libèrent, 2015).*

09 h 00
12 h 00

> **ATELIERS : “Faire famille” autour des besoins de l’enfant, les nouvelles approches en pratiques et en débat**

5 ateliers sont proposés permettant d’approfondir les thématiques abordées en séances plénières de manière plus pratique à partir d’expériences concrètes (Détail de chaque atelier pages suivantes).

ATELIER 1

SOUTIEN A LA PARENTALITE : construire de nouvelles alliances qui peuvent “changer la donne”

ATELIER 2

META-BESOIN DE SECURITE : comprendre ce qu’il implique collectivement pour les acteurs judiciaires, administratifs et éducatifs du parcours de l’enfant

ATELIER 3

SITUATIONS D’URGENCE : expérimenter de nouvelles coopérations pour plus d’efficacité et moins de souffrances

ATELIER 4

STATUT DE L’ENFANT : appréhender différemment les évolutions possibles pour lui garantir un meilleur avenir

ATELIER 5

TECHNOLOGIES NUMERIQUES-RESEAUX SOCIAUX : apprendre à faire avec ces “nouvelles familles”

12 h 00

14 h 00

DEJEUNER ET VISITE DES EXPOSITIONS

Cocktail déjeunatoire servi dans l’espace Expositions

Visite des stands et participation aux “speed talking”

(voir aussi page 8)

14 h 00

Reprise des travaux en séance plénière

14 h 30

15 h 30

> Coopérer autrement entre institutions : des exemples

En finir avec “les cloisonnements”, “le fonctionnement en silos”, “les logiques de territoires”, “le déploiement de parapluies”, . . . : des vœux unanimement partagés, régulièrement exprimés, mais qui restent le plus souvent des vœux pieux. Il est vrai que le contexte de ces dernières années ne facilite pas les coopérations. Il peut a contrario aussi y inviter. Car plus que jamais coopérer autrement est utile à tous : l’usager (avec une meilleure réponse), les professionnels (avec du sens retrouvé), les institutions (avec des retours sur investissements). Exemples concrets.

■ **Lutte contre la précarité et l’exclusion** : le processus initié par un groupe de travailleurs sociaux à Toulouse qui, en bousculant les lignes, a provoqué une conscientisation des pouvoirs publics sur le manque d’hébergement, et engendré de nouvelles coopérations permettant de mettre à l’abri de nombreuses personnes et familles à la rue. **Par Annabelle Quillet**, *travailleur social* membre du Groupement pour la défense du travail social (collectif Le GPS).

■ **Prévenance, prévention et mobilisation autour de l’école** : la démarche du Département de Meurthe-et-Moselle en vue d’une coopération soutenue avec l’école impliquant le travail social départemental. **Par Mathieu Klein**, *président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle* et **Emmanuelle Compagnon***, *inspectrice d’académie – directrice académique des services de l’Education nationale de Meurthe-et-Moselle..*

■ **Définition et mise en œuvre de l’offre de services sur un territoire** : le protocole de partenariat multi-dimensionnel et très opérationnel, mis en place entre la direction territoriale Sud-Ouest de la PJJ et le Département de la Corrèze. **Par Sophie Quériaud**, *directrice Action Sociale Familles Insertion du département de la Corrèze*, et **Jean-Marie Groshens-Ferry**, *responsable des politiques institutionnelles à la DT Limousin de la Protection de Judiciaire de la Jeunesse.*

■ **Maltraitance et coordination des acteurs de l’urgence** : une autre approche du travail interinstitutionnel permettant d’améliorer la coordination et l’articulation des temporalités d’intervention des acteurs (Parquet, Police, Juge des enfants, Département . . .), du signalement à l’établissement du projet pour l’enfant. **Par Damien Mulliez**, *magistrat, conseiller à la Cour d’Appel de Paris.*

■ **Mineurs Non Accompagnés** : l’accompagnement des MNA en Loire-Atlantique qui s’appuie sur l’implication et la créativité de partenaires comme les réseaux d’éducation populaire, la prévention spécialisée, la société civile... **Par Fabienne Padovani**, *vice-présidente du Conseil départemental de Loire-Atlantique déléguée aux familles et à la protection de l’enfance*, et **Martine Lechat-Gentil**, *présidente des Pep Atlantique-Anjou.*

15 h 30

16 h 30

Les ministres invités à réagir et conclure

- > Mme Nicole Belloubet, *garde des Sceaux, ministre de la Justice.*
- > M. Jean-Michel Blanquer*, *ministre de l’Education Nationale.*
- > Mme Agnès Buzyn*, *ministre des Solidarités et de la Santé.*

En présence d’un grand témoin étranger (en cours).

*Invité(e), en attente de confirmation

16 h 30

16 h 45

SPECTACLE DE CLÔTURE PAR DES ENFANTS : le groupe de percussions brésiliennes des jeunes du village d’enfants SOS de Sainte-Luce-sur-Loire.

LES ATELIERS

“Pour partager concrètement vos expériences”

Vendredi 29 juin 2018 de 9h00 à 12h30

5 ateliers - 1 fil rouge : **“Faire famille” autour des besoins de l’enfant** *les nouvelles approches en pratiques et en débat*

5 ateliers au choix vous sont proposés. Ils ont vocation à :

> approfondir avec vous l’analyse des problématiques retenues pour cette 11^e édition. Les séances plénières sont destinées à poser les jalons de la réflexion à travers les apports principalement théoriques de divers spécialistes et le témoignage de personnes directement concernées. Les ateliers ont une vocation plus pratique, et l’échange avec le public y est prioritaire. Présidents d’ateliers, grands témoins et porteurs d’expériences sont sollicités pour lancer, alimenter et enrichir de leur regard le débat avec le public au fil de l’atelier, mais non pour concentrer l’essentiel de la parole.

> vous présenter de manière pratique des initiatives ou démarches inspirantes et reproductibles. Les porteurs d’expériences sont invités à vous faire une présentation courte de leur initiative, complétée par un jeu de questions-réponses avec vous sur les éléments que vous souhaitez développer.

> recueillir vos propres expériences. Vous êtes invités à faire partager des initiatives que vous menez dès lors bien sûr qu’elles s’inscrivent dans la problématique de l’atelier et qu’elles soient de nature à inspirer les autres participants.

En résumé, les ateliers doivent permettre aux intervenants et au public de partager leurs expériences pour faire avancer la réflexion et inspirer les pratiques. Ils alimenteront les recommandations et propositions d’évolution des pratiques et du dispositif relayées à l’issue des Assises.

SOUTIEN A LA PARENTALITE : construire de nouvelles alliances qui peuvent “changer la donne”

■ **PRESIDENT : Régis Sécher**, *docteur en Sciences de l'Education, formateur et conférencier.*

■ **MODERATRICE : Lise-Marie Schaffhauser**, *présidente de l'Union nationale des acteurs du parrainage de proximité (Unapp).*

■ **GRAND TEMOIN : Catherine Delcroix**, *sociologue, professeur de sociologie à l'Université de Strasbourg et directeur de recherche du laboratoire Dynamie (CNRS -Université de Strasbourg).*

■ **DIALOGUE AVEC LE PUBLIC À PARTIR DES TEMOIGNAGES ET EXPERIENCES SUIVANTES :**

> **Des parents d'enfants en situation de vulnérabilité apportent leur pierre à la réflexion sur les pratiques :** présentation par des parents de la démarche de recherche qu'ils ont menée avec une quinzaine d'autres parents, un sociologue et l'Université de Savoie, sur la place de la parole des parents en protection de l'enfance, et leurs préconisations.

PAR José Aguilar et Patrick Lion, *parents chercheurs de l'Université Populaire des Parents (UPP) d'Alberville, Laurent Pachod*, *sociologue, animateur de la démarche.*

> **La Caf, un acteur de la “protection” de l'enfance :** les dynamiques nées du schéma départemental des services d'aide aux familles de la Caf de Loire-Atlantique (médiation familiale, lieux d'accueil parents-enfants, modes de garde pour faciliter l'insertion professionnelle des parents, accompagnement individuel par les travailleurs sociaux...) montrent comment les Caf peuvent constituer un maillon essentiel du soutien à la parentalité en parfaite articulation avec les autres acteurs de la protection de l'enfance.

PAR Marie-Claude Adaine, *sous directrice en charge de l'action sociale de la Caf de Loire-Atlantique.*

> **Le Centre parental de Migennes innove sur la réponse aux besoins de l'enfant :** en partant d'une démarche d'accompagnement de parents handicapés pour sauvegarder le lien parents-enfants le centre a développé un outillage adapté à tous les parents accompagnés permettant d'identifier de la manière la plus objective possible leur niveau de réponses aux besoins fondamentaux de l'enfant. Comment une harmonisation des représentations des professionnels et une clarification des attendus, ont permis au centre de faciliter le dialogue avec les parents.

PAR Gwenola Hubert-Toutain, *directrice du Pôle enfance et famille de la Croix-Rouge Française de l'Yonne.*

> **Une coopération 3.0 pour mieux comprendre et mieux répondre aux situations de discrédit des familles :** présentation des premiers enseignements de la recherche-action collaborative “Co-éducation et prise en compte des ressources des parents et de leur entourage en protection de l'enfance” menée par l'Université de Strasbourg (Labo Dynamie), l'ONPE, associant dans les équipes de chercheurs Unapp, Apprentis d'Auteuil, Sauvages locales et Cnape, des professionnels y compris du monde scolaire, des non professionnels, des parents.

META-BESOIN DE SECURITE : comprendre ce qu'il implique collectivement pour les acteurs judiciaires, administratifs et éducatifs du parcours

■ **PRÉSIDENTE** : **Isabelle Santiago**, vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne chargée de la prévention et protection de l'enfance et de l'adolescence, et de la prévention spécialisée.

■ **MODÉRATRICE**: **Marie-Paule Martin-Blachais**, responsable de la démarche de consensus sur les besoins de l'enfant en PE, auteur du rapport éponyme, et directrice de l'École de la Protection de l'Enfance.

■ **GRANDS TEMOINS** : **Marion Wiszniak**, juge des enfants au Tribunal de grande instance de Bordeaux, coordonnatrice de formation à l'École Nationale de la Magistrature (ENM), et **Catherine Bouget**, directrice du pôle Etablissements, Enfants, Familles, Personnes âgées de la Croix-Rouge Pays de la Loire.

■ DIALOGUE AVEC LE PUBLIC À PARTIR DES TEMOIGNAGES ET EXPERIENCES SUIVANTES :

- **Le méta-besoin de sécurité de l'enfant à l'épreuve des pratiques** : que signifie-t-il concrètement ? Comment s'articule-t-il avec les autres besoins fondamentaux de l'enfant ? En quoi est-il mis à l'épreuve dans un parcours en protection de l'enfance.

PAR Rosa Mascaro, pédopsychiatre, directrice de l'Espace Lebovici de Lille (Camps, Sessad, Unité parents-bébé) et du Fil d'Ariane (dispositif de prévention et soins précoces à l'égard des familles en difficultés).

- **En Charente-Maritime, se parler davantage et mieux se connaître pour mieux répondre** : quand le Juge des enfants et le responsable départemental d'un territoire travaillent ensemble pour cerner la culture et les attentes réciproques, et ainsi parvenir à alléger les circuits et mieux adapter les réponses à l'évolution des situations.

PAR Cristelle Martin, déléguée Territoriale Pays Rochefortais- Aunis Sud- Marennes-Oléron du Conseil départemental de Charente-Maritime.

- **En Corrèze, un travail collaboratif à partir de la « Clinique de Concertation » au bénéfice d'enfants et de leur famille sans solution**, cumulant des difficultés multiples et pour lesquels les dispositifs de droit commun ne trouvent pas de réponses : comment les approches "centrées solutions", le "travail de réseau" participent à répondre au besoin de sécurité de l'enfant dans son parcours.

PAR Christophe Somnard, directeur général de l'Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de la Corrèze (Aseac), président de l'association Trampoline, et **Anne-Marie Therreau-Guerut**, psychologue à l'Aseac.

- **Les nouvelles coopérations nées de la démarche "Une réponse accompagnée pour tous" en faveur du parcours de l'enfant en situation de handicap**. Quels progrès dans la réponse aux besoins des enfants en situation de handicap ? Quels enseignements en tirer pour l'ensemble des interventions en protection de l'enfance ?

PAR Simon Favreau, directeur de la Maison départementale des personnes handicapées de Loire-Atlantique et **Amaryllis Cailleau**, chargée de mission Réponse accompagnée pour tous.

- **Méta-besoin de sécurité de l'enfant et visites médiatisées : le "Cape" de la Mecs Bethléem**. Comment ce service de visites en présence d'un tiers répond à la prise en compte du méta-besoin de sécurité de l'enfant.

PAR Nicole Guibert, cheffe de service du Centre Accueil Parents Enfants (Cape) de la Mecs Notre Dame de Bethléem.

SITUATIONS D'URGENCE : expérimenter de nouvelles coopérations pour plus d'efficacité et moins de souffrances

■ **PRESIDENTE : Elisabeth Doineau**, sénatrice de la Mayenne, vice-présidente de la Commission des Affaires sociales du Sénat

■ **MODERATEUR : Yannick Divet**, expert auprès de l'Odas.

■ **GRAND TEMOIN : Laetitia Dhervilly**, vice-procureur, chef de la Section des mineurs au Parquet de Paris.

■ DIALOGUE AVEC LE PUBLIC À PARTIR DES TEMOIGNAGES ET EXPERIENCES SUIVANTES :

- > **Une équipe Mobile d'Urgence pour "maîtriser" l'urgence** : l'EMU de Loire-Atlantique est constituée d'une équipe pluridisciplinaire disponible 24h sur 24 et 365 jours par an pour évaluer les situations d'urgence et tenter quand c'est possible d'apaiser les crises et de mieux préparer la suite.

PAR **Philippe Vega**, chef de service au Centre départemental Enfance Familles de Loire-Atlantique.

Violences intra-familiales : quand le travail social s'implante en gendarmerie/police. Témoignage sur

- > les collaborations possibles et dialogues fructueux entre intervenants sociaux et forces de police et gendarmerie pour faire face plus efficacement et plus humainement aux situations d'urgence liées à des violences intra-familiales.

PAR **Véronique Cazorla**, intervenante sociale en police à Saint-Brieuc, **Fabienne Andrieux**, intervenante sociale en gendarmerie à Dinan, et un représentant des forces de police ou de gendarmerie (en cours).

- > **Coordonner les temporalités des différents acteurs dans les cas de maltraitance, c'est possible.**

Articuler les temporalités d'intervention des différents acteurs (Parquet, Police, JE, Département...) du signalement à l'établissement du projet pour l'enfant permet d'agir de manière plus cohérente et efficiente du côté des acteurs, et moins brutale ou moins chaotique pour l'enfant. Cette approche a été expérimentée dans quelques territoires : elle tient à la volonté des acteurs mais aussi et surtout à la méthode.

PAR **Damien Mulliez**, magistrat, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

- > **Accueil d'urgence et sécurité affective ne sont pas contradictoires** : le caractère urgent des situations relevant de l'accueil d'urgence ne permet généralement pas la préparation d'une solution adéquate pour la fratrie. Le Safi a été conçu pour permettre aux frères et sœurs concernés par un placement en urgence de ne pas provoquer chez eux un traumatisme supplémentaire : celui de la séparation fraternelle si elle ne s'avère pas nécessaire. Le Safi constitue un «Sas» d'observation et d'évaluation fine de la situation (2 à 3 mois) pour décider de l'orientation la plus adaptée à chaque enfant et à chaque fratrie.

PAR **Vincent Douillez**, chef de service au village d'enfants SOS de Calais, et **Hervé Laud**, responsable du département "Prospective et Plaidoyer" chez SOS Villages d'Enfants.

STATUT DE L'ENFANT : appréhender différemment les évolutions possibles pour lui garantir un meilleur avenir

■ **PRESIDENTE : Michèle Berthy**, présidente du GIP Enfance en Danger, vice-présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise déléguée à l'Enfance, à la Famille et à l'Égalité des Chances.

■ **MODERATEUR : Marie-Agnès Féret**, chargée d'études à l'Odas.

■ **GRAND TEMOIN : Marie-Catherine Gaffinel**, vice-présidente au Pôle Famille du Tribunal de grande instance de Nanterre (ayant aussi exercé les fonctions de Juge aux Affaires Familiales).

■ **DIALOGUE AVEC LE PUBLIC À PARTIR DES TEMOIGNAGES ET EXPERIENCES SUIVANTES :**

> **Les apports de la loi du 14 mars 2016 autour du statut de l'enfant et de l'exercice de l'autorité parentale, et les questions qui restent en débat.**

PAR **Flore Capelier**, docteur en droit public, formatrice et auteur de plusieurs ouvrages dont "Responsabilité et protection de l'enfance" (Dunod, 2016).

> **Commissions d'examen des situations des enfants confiés : quels enjeux organisationnels et pratiques ?**. Présentation de l'état des lieux réalisé par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) sur la mise en place des commissions pluri-disciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'ASE : une réelle dynamique organisationnelle, une effectivité et un soutien des pratiques qui restent à observer. Etat des lieux complété d'un éclairage de terrain.

PAR **Elsa Keravel**, chargée de mission à l'ONPE, et **Anne-Marie Dolo**, chef du service Protection juridique des mineurs au Conseil départemental du Morbihan.

> **Le délaissement : quels enseignements tirer de comparaisons internationales.** "En France, faire le diagnostic que des parents ne peuvent pas s'occuper au quotidien de leur enfant est fréquent ; en revanche, faire le pronostic que cette situation peut être durable semble tabou". Qu'en est-il ailleurs ? Quels enseignements, quelles inspirations, peut-on tirer d'autres approches ?

PAR **Philippe Fabry**, historien du droit, des institutions et des idées politiques, formateur à l'IRTS Ile-de-France.

> **L'adoption : avant tout une démarche de protection de l'enfance**, qui doit être mieux connue dans ses diverses formes (adoption simple en particulier), se prépare et s'accompagne dans la durée.

PAR **Nathalie Parent**, présidente Enfance et familles d'Adoption (EFA).

TECHNOLOGIES NUMERIQUES-RESEAUX SOCIAUX : apprendre à faire avec ces “nouvelles familles”

■ **PRESIDENT** : Eric Favéy*, *président de la Ligue de l'Enseignement.*

■ **MODERATEUR** : Mohamed L'Houssni, *directeur de l'association Retis.*

■ **GRAND TEMOIN** : Vincent Meyer, *sociologue, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'Université Nice Sophia Antipolis.*

■ **DIALOGUE AVEC LE PUBLIC À PARTIR DES TEMOIGNAGES ET EXPERIENCES SUIVANTES :**

➤ **Ecrans : que sait-on de l'impact de leur utilisation abusive sur le développement des enfants ?**

Plusieurs reportages récents particulièrement alarmistes sur l'effet des écrans sur les plus jeunes ont suscité l'émoi dans la communauté éducative. Si chacun se doute bien des effets toxiques d'une pratique abusive des écrans, que sait-on précisément aujourd'hui de leur impact sur le développement de l'enfant ?

PAR un médecin de PMI (*en cours*).

➤ **Outils numériques-réseaux sociaux : de “nouvelles familles” qui destabilisent les pratiques du travail social.** Enjeux et perspectives en protection de l'enfance.

PAR Thomas Rohmer, *président de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open), expert “Enfance et numérique” au sein du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA).*

➤ **Quel accompagnement proposer à la communauté éducative face à ces nouveaux outils ?** Sans en méconnaître les limites et les risques comment les appréhender plus positivement et en faire aussi une opportunité de retisser des liens ?

PAR Olivier Gérard, *coordonnateur du Pôle médias-usages numériques de l'union nationale des associations familiales (Unaf).*

➤ **Quel accompagnement des jeunes à l'usage des réseaux sociaux dans des situations particulièrement sensibles comme la recherche des origines** : illustration à travers le guide “Ton histoire, tes origines et les réseaux sociaux” proposé par Enfance et Familles d'adoption (EFA).

PAR Geneviève Miral, *ancienne présidente d'Enfance et Familles d'adoption.*

➤ **De nouvelles opportunités pour “aller chercher les jeunes là où ils sont” et parler le même langage :**

- **Présentation de la démarche de l'Agence de prévention spécialisée (ADPS) 44 dans le cadre des réseaux sociaux.**

PAR Xavier Bouchereau, *chef de service de l'ADPS.*

- **Présentation de la démarche des Promeneurs du net (*sous réserve*).**

En marge des débats

DURANT LES ASSISES

D'AUTRES OCCASIONS D'ÉCHANGER ET DE PARTAGER : EXPOS ET SPEED TALKING

Ce sont deux marques de fabrique des Assises : joindre l'utile au convivial et valoriser le talent des jeunes accompagnés en protection de l'enfance.

Chaque année, le plus grand soin est apporté à la qualité de l'accueil des participants et à la convivialité en particulier lors de leur arrivée et des temps de "pause". Pour y parvenir l'équipe d'organisation s'appuie largement sur la contribution de ses partenaires, sollicités pour tenir des stands documentés et accueillants et proposer diverses créations artistiques ou animations réalisées par des jeunes suivis par leurs services.

Ainsi, la protection judiciaire de la jeunesse organisera-t-elle, en s'appuyant sur ses restaurants d'application un accueil café pour les participants préparé et servi par des jeunes, très fiers d'accomplir cette mission. Elle mobilisera aussi ses divers services pour proposer des expositions d'œuvres réalisées par des mineurs protégés. Le conseil départemental de Loire-Atlantique et plusieurs de ses partenaires locaux valoriseront également dans le hall d'exposition la créativité des enfants et des professionnels qui les accompagnent. Enfin, l'association SOS Villages d'Enfants proposera quant à elle cette année un spectacle de clôture des Assises (voir page 7) assuré par des jeunes de l'un de ses villages d'enfants.

Partage d'expériences "sur le pouce" : les speed talking.

La formule a été testée lors de l'édition 2017 des Assises et s'est révélée concluante. L'idée des speed talking, en référence aux fameux speed dating, est de permettre, durant le temps du déjeuner, à des porteurs d'actions n'ayant pu être présentées - faute de place - dans les ateliers, de se faire connaître quand même de manière plus informelle et décontractée. Des box ouverts et conviviaux pouvant accueillir une trentaine de personnes sont installés non loin de l'espace déjeuner dans lesquels les porteurs d'action viennent présenter leurs initiatives et en débattre avec le public intéressé durant 30 minutes avant de laisser la place au porteur d'action suivant. Un programme détaillé des actions présentées en speed talking sera distribué lors de l'accueil aux Assises.

APRÈS LES ASSISES

L'OCCASION D'UN WEEK-END SYMPATHIQUE : PROFITEZ DU "VOYAGE À NANTES"

Heureux hasard : au lendemain des Assises démarrera la célèbre manifestation culturelle nantaise intitulée "Le Voyage à Nantes". Profitez de votre déplacement professionnel pour le prolonger d'un week-end culturel.

Du 30 juin à la fin de l'été, les œuvres d'artistes locaux et internationaux investissent l'espace urbain de Nantes et transforment la ville en un grand terrain de jeu. Au hasard des rues et des ambiances, vous découvrirez le long d'une ligne verte tracée au sol des œuvres d'art insolites, des rendez-vous gratuits et inédits, et vivrez ainsi une expérience originale et enthousiasmante. **Point de vigilance toutefois : ne tardez pas à réserver votre hébergement !**

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance sont organisées par le Journal des Acteurs Sociaux, en collaboration avec l'Observatoire national de l'action sociale (Odas) et le Conseil départemental de Loire-Atlantique, collectivité accueillante de cette édition.

ET EN PARTENARIAT AVEC :

- l'Assemblée des départements de France (ADF)
- l'Association des conseillers techniques de service social de l'Éducation nationale (Actessen)
- l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF)
- l'Association nationale des assistants de service social (Anas)
- l'Association nationale des cadres de l'action sociale des conseils généraux (Ancasd)
- l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (Andass)
- le CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS)
- la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)
- la Croix-Rouge française
- le Défenseur des Droits,
- l'Association Nationale d'Interventions Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG)
- la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap)
- la Ligue de l'enseignement
- le Ministère des Affaires sociales et de la santé (DGCS)
- le Ministère de la Justice (DPJJ)

- le Ministère de l'Éducation nationale (DGESCO)
- Nexem
- l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE)
- l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones)
- SOS Villages d'enfants
- le Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI)
- l'Union nationale des associations familiales (Unaf)
- l'Union nationale des acteurs de parrainage de proximité (Unapp)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

ET LE SOUTIEN DE :

- l'Agence des bonnes pratiques et initiatives locales (Apriles)
- l'Association A. Retis
- Bulletin de la Protection de l'Enfance (BPE)
- l'École de la Protection de l'Enfance
- Edile - Formation des élus
- Le réseau national de l'Economie Sociale et Solidaire (RENESS)



les 11^{es} Assises sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels

HÔTELS PARTENAIRES DES ASSISES – TARIFS NEGOCIES



HOTELS PARTENAIRES des ASSISES NATIONALES de la PROTECTION de l'ENFANCE - NANTES 28/29 juin 2018

HOTELS	La Cité, Le Centre des Congrès de Nantes.			Distance Hotel - Cité des Congrès			Distance Hotel - Gare de Nantes			code pour la réservation : ASSISES PROTECTION ENFANCE 2018			
	N° sur plan	Standard	Situation	Tarifs TTC*	Transport public	à pied (en minutes)	en voiture (en minutes)	Transport public	à pied (en minutes)	en voiture (en minutes)	Adresse	tel	mail
Urban Suites	2	4*	Cité	Single 99 euros Double ou twin 120 euros	Proche de la Cité, accessible à pied	7	3	Busway ligne 4	15	5	10 rue Konrad Adenauer 44000 Nantes	02 51 72 97 00	nantes@7urbansuites.fr
Hotel Belfort	4	3*	Cité	Single 72 euros/ Double ou twin 82 euros	Proche de la Cité, accessible à pied	2	0	Proche de la Gare par l'accès Sud	10	5	1 rue Belfort 44000 Nantes	02 40 47 05 57	contact@hotelbelfortnantes.fr
Résidhome Berges de la Loire	3	4*	Cité	Single 107,50 euros/ Double ou twin 119 euros	Proche Cité accessible à pied,	5	2	Proche de la Gare par accès Sud	5	non	3 Allée Jacques Berque (31 Quai Malakoff) 44000 Nantes	02 40 99 07 07	nantes.bergesdelaloire@residhome.com
Appartcity Carré Bouffay	6	Résidence 3*	Château	Single 105 euros/ Double ou twin 119,90 euros	Tramway	10	5	Tramway	10	5	4 rue des petites Ecuries 44000 Nantes	02 28 08 10 20	nantes-centre@appartcity.com
Appartcity Quai de Loire	7	Résidence 3*	Centre	Single 90 euros/ Double ou twin 96,90 euros	Tramway	20	7	Tramway	20	7	2 Impasse du sanitat	02 51 84 26 68	nantes-sanitat@appartcity.com
Appartcity des Congrès	5	Résidence 3*	Cité	Single 95 euros/ Double ou twin 101,90 euros	Proche de la Cité, accessible à pied	2	1	Proche de la Gare par l'accès Sud	10	10	2 rue Émile Masson 44000 Nantes	02 51 89 76 10	nantes-congres@appartcity.com
Hotel AMIRAL	8	3*	Centre ville	Single 115 euros/ Double ou twin 132 euros	Centre ville	15	7	Tramway	15	7	26 bis rue Scribe 44000 Nantes	02 40 69 20 21	amiral@hotel-nantes.fr
CAMPANILE	9	3*	Ile de Nantes	jeudi 28 : 75 euros/ vendredi 29 : 55 euros	Busway ligne 4	15	5	Busway ligne 4	20	7	16 Bd Emile Gabory 44000 Nantes	02 72 65 65 65	nantes.centrestjacques@campanile.fr
Hotel Astoria	10	3	Gare	Single 115 euros/ Double ou twin 139 euros	Proche de la Cité, accessible à pied	5	2	Proche de la gare SNCF	5	2	38 rue de Richebourg 44000 Nantes	02 40 74 39 00	contact@astoria.com

* Taxe séjour en sus de 0,75 euro (2*) à 2,25 euros (4*) /nuit/pers. Tarifs municipaux 2017

CONDITIONS D'INSCRIPTION

(INFORMATIONS PRATIQUES ET BULLETIN D'INSCRIPTION EN DERNIÈRES PAGES DU PROGRAMME)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET RIB


L'organisateur des Assises est la SARL L'Action Sociale.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris.

Numéro Siret : 420 743 346 000 25 RCS Paris - **Code APE :** 5 814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475.

Relevé d'identité bancaire :

	BNP PARIBAS	Relevé d'Identité Bancaire / IBAN		
		L ACTION SOCIALE		
		13 BOULEVARD SAINT MICHEL 75005 PARIS		
IBAN ⁽¹⁾ :	FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348			
BIC ⁽²⁾ :	BNPA FR PP XXX			
RIB ⁽³⁾ :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB
	30004	02790	00010099563	48
				Agence de domiciliation
				BNPPARB PARIS ST ANDRE (01841)
<small>(1) International Bank Account Number</small>		<small>(2) Bank Identifier Code</small>		<small>(3) Relevé d'Identité Bancaire</small>

MONTANT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Tarif normal : 350 € nets par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit une journée et demie, ateliers, documentation, **et repas du vendredi 29 juin inclus.** (Exonération de la TVA selon l'Article 261 du Code général des impôts).

Tarif dégressif : 300 € nets par participant(e) à partir de 5 inscriptions dans une même institution. (Exonération de la TVA selon l'Article 261 du Code général des impôts).

À NOTER : PRISE EN CHARGE UNIFAF ET AUTRES OPCA :

Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance possèdent le statut et l'état de référençabilité dans Datadock de son organisme de formation organisateur «l'Action Sociale».



Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance sont donc susceptibles de bénéficier "d'un accord d'Unifaf pour une prise en charge dérogatoire, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents". Si vous êtes adhérent Unifaf, Uniformation ou adhérent d'un autre OPCA, contactez votre interlocuteur habituel pour demander à bénéficier de cette prise en charge.

POSSIBILITÉ DE PRÉ-RÉSERVATIONS SANS ENGAGEMENT

Pour permettre aux institutions de réserver plusieurs places à l'avance sans être obligées de livrer instantanément les coordonnées des inscrits, et de disposer d'une variable d'ajustement de leurs inscriptions en fonction des demandes, l'organisateur accepte de réserver sans engagement jusqu'à 10 places. Pour bénéficier de cette possibilité, contactez Maria Lillo ou Christine Dussaut par téléphone au 01 53 10 24 10 ou par mail : assises@lejas.com.

TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LE RENVOI D'UN BULLETIN D'INSCRIPTION À L'ADRESSE SUIVANTE :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS), 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, ou par fax au : 01 53 10 24 19, ou par mail à : assises@lejas.com ou christine.dussaut@lejas.com

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre de l'Action Sociale, ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.



CAS PARTICULIER :

Les 11^{es} Assises nationales de la protection de l'Enfance sont reconnues au titre de la formation continue des magistrats professionnels. **Pour les magistrats, la demande d'inscription doit être adressée directement à l'ENM**, à la sous-direction de la Formation continue : claire.estevenet@justice.fr qui leur répondra dans la limite des places disponibles.

PRISE EN CHARGE DES ÉLUS :

La formation peut être prise en charge dans le cadre de notre partenariat avec **Edile, organisme de formation des élus locaux agréé par décision du ministère de l'Intérieur** du 24 juin 2014. Dans cette hypothèse votre **bon de commande doit être libellé à l'attention d'Edile SAS** : Saint-Martin de Fresney, 14 170 L'Oudon, et **adressé par mail au secrétariat des Assises : assises@lejas.com**. Pour tout renseignement concernant l'inscription d'élus contactez Marie-José Lopez au secrétariat des Assises : 01 53 10 24 16.



CHAQUE INSCRIPTION SERA CONFIRMÉE PAR MAIL AU SIGNATAIRE DE L'INSCRIPTION ET AU PARTICIPANT.

EN CE QUI CONCERNE LES ATELIERS, l'organisateur prendra en compte la préférence du participant (indiquée comme choix 1 dans le bulletin d'inscription) dans la limite des places disponibles. À défaut, il prendra en compte son choix 2. Et en cas d'impossibilité de prendre en compte l'un ou l'autre de ces deux choix, il contactera directement le participant pour lui proposer un autre atelier.

POUR CHAQUE INSCRIPTION CONFIRMÉE, L'ORGANISATEUR ADRESSE À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION UNE FACTURE ayant valeur de convention de formation simplifiée et une attestation de présence.

ANNULLATIONS uniquement par courrier, **par mail (assises@lejas.com) ou par fax (01 53 10 24 19) :**

- ▶ **reçues avant le 27 mai 2018 minuit** sont acceptées sans frais ;
- ▶ **reçues entre le 28 mai et le 10 juin 2018 inclus** entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription ;
- ▶ **reçues après le 10 juin 2018 minuit** (ou les absences constatées pendant les Assises sans annulation transmise à l'organisateur avant le 10 juin 2018), **entraînent le versement de la totalité des droits d'inscription.**
- ▶ Seule la défection pour **maladie** est acceptée sans frais sur présentation d'un **certificat médical, impérativement.**

- ▶ **Les grèves de transport ne constituent pas une cause d'annulation sans frais de désistement tels que susmentionnés ou d'absence de dernière minute exonérant du paiement des frais d'inscription.**

Aucune annulation ne sera prise par téléphone.

En cas de financement partiel ou total de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

11^e Assises nationales de la protection de l'enfance
28 et 29 juin 2018

À remettre dès que possible à votre service formation qui nous transmettra votre demande après l'avoir validée, ou, en l'absence de service formation, à renvoyer sous enveloppe au :

Journal des Acteurs Sociaux (JAS) - 13 boulevard Saint-Michel, 75 005 Paris, accompagné de votre règlement ou du bon de commande de votre administration

PARTICIPANT : M. Mme - SVP écrire très lisiblement, notamment l'e-mail et le nom en capitales.

Nom et prénom :

Organisme :

Service :

Fonction :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Adresse :

Code postal/Ville :

ATELIER CHOISI : indiquez le numéro de l'atelier

CHOIX 1 (votre préférence) : Atelier N°

CHOIX 2 (à défaut de place disponible pour votre choix 1) :

Atelier N°

SERVICE FORMATION :

Personne chargée du suivi de l'inscription :

Téléphone :

E-mail :

ADRESSE DE FACTURATION :

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal/Ville :

L'inscription sera confirmée par mail au service formation et au participant, si celui-ci a bien indiqué son e-mail.

Comment renvoyer votre bulletin d'inscription ?

Par courrier accompagné de votre règlement au :
JAS - Journal des Acteurs Sociaux
13 boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

Pour les administrations,
par courrier à l'adresse ci-dessus,
ou par fax au : 01 53 10 24 19,
ou par mail :
christine.dussaut@lejas.com
accompagné d'un bon de commande.

Préreservations :

Possibilité dans certaines conditions de pré-reserver des places par mail (voir page Conditions d'inscription). Mais l'inscription ne sera confirmée qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement correspondant, ou dans le cas des administrations, d'un bon de commande.

RENSEIGNEMENTS :

JAS

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : christine.dussaut@lejas.com

ou assises@lejas.com

Web : www.lejas.com

www.lebpe.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET HORAIRES DES ASSISES

Les 11èmes Assises nationales de la protection de l'enfance ont lieu les jeudi 28 et vendredi 29 juin à la Cité internationale des Congrès de Nantes. L'accueil débutera le jeudi 28 juin dès 12h30. Un café sera proposé par les partenaires entre 12h30 et 13h50 sur l'espace exposition (attention pas de déjeuner dans le cadre de l'organisation le jeudi – uniquement le vendredi).

Les travaux commenceront à 14 heures précises et se termineront à 18 heures. Le vendredi les travaux débiteront à 9h00 et se termineront à 17h00, avec une pause entre 12h00 et 14h00 pour permettre aux participants de déjeuner sur place.



LIEU DES ASSISES

Les Assises ont lieu au cœur de Nantes dans un cadre chaleureux et extrêmement confortable : à la Cité Internationale des Congrès : 5 rue de Valmy, Nantes.



ACCÈS

Située en centre-ville, face à la gare TGV (sortie Sud) à 5 minutes à pied-traverser l'Erdre).

Parking 450 places de parking sur site.

Tramway : ligne 1 – station « Duchesse Anne – Château des Ducs de Bretagne », à une station de la gare TGV (sortie Nord).

Busway : ligne 4 – arrêt « Cité Internationale des Congrès ».



HÉBERGEMENT

Même si la ville de Nantes propose une importante offre d'hébergement, nous attirons votre attention sur l'importance de réserver votre chambre d'hôtel dès que possible, en raison de la période très chargée sur le plan touristique durant laquelle ont lieu les Assises.

Il est à noter en particulier, que le week-end qui suit immédiatement les Assises (le 30 juin) débutera la fameuse manifestation culturelle «Le Voyage à Nantes» qui attire de nombreux touristes dans la cité nantaise.

Vous trouverez sur notre site www.lebpe.fr une liste d'hôtels avec des tarifs négociés ainsi que diverses informations quant à l'hébergement (voir également page 16 et 17 du programme).

Vous pouvez aussi faire directement votre réservation sur le site web : www.nantes-tourisme.com

RENSEIGNEMENTS :

Maria Lillo ou Christine Dussaut

Tél. : 01 53 10 24 10 - Mail : christine.dussaut@lejas.com - Web : www.lejas.com - www.lebpe.fr